

Ry Par. et Lun. Or,

D'Orange ce 14 Jun 1662

Monsieur

Per que Jay heu receu la dernière don de vous a pleu m'honorer
sans date, Jay fait toute sorte de devoirs pour y obey, et
ay commencé par l'exhibition que j'en ay faite a Monsieur le Comandant
de Bourlequet retiennay fou en collere contre moy de ce que rauro
exibe en public les ordres de S. M. au moy de la copie que manes
adresse, Et apres avoir leu vostre Lettre de mes amors Il me
respondit sur ce que d vous a pleu m'indiquer que le Roy n'entend
pas que personne de sa part se mesle de la direction du domaine de
son abbaye qui d fallon que sur ce cas fait donner l'est ordre
par escript, autrement que tous qui d en aura portandene souffrir
auant ordre de S. M. dans ces estats sans reussation d les
executera, et qu'adant peu de temps d faire bien valloir l'ordre
du Roy et ressentir a ceux qui y auront contremis la justice union
de leur Amertume. Nous avons beaucoup d'autres discours sur
ce sujet qui seroyent trop longz pour escrire sur ce papier, dans
lesquels d me deffendit fort expressément de ne registrer par led
ordre ny de faire aucun actes ausquels d en fust faite mention, et le
Laudunay m'ind^t sur ce que d'ont ordonné de Lubert qu d avert
le Sieur lepoint de marreffe au^t Chasteau. Apres cela Monsieur
Jay fait encore voir ^{il d'ont} au Parlement en corps et adont^z l'ad^t general
que la relene par trois fois affirmé que personne ne l'ignost, et luy
semblablement monstree a tous ceux qui de foren de la
voir, et adautres qui ne m'en parloyent pas, et attendez que cela

1666

Monsieur

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

leur portasse chez eux Telles Suis alle reciter pour la leur faire
voir, tellement Monsieur que je ne sache pas d'avoir rien obtenu pour
l'execution de vosd^{rs} ordres

Ayant veu par la response que le comis du Tresorier a faite
a la notification que nous luy fismes en Bureau de Nois de
S. A. qu'il ne vouloit en rien demordre de ses poursuites contre le
sermeur Je fus a son logis ces jours passer pour s'enquere de luy
comme il en estoit, et mayant fait voir des arrestations qu'il
a fait faire depuis sur les bleds et sel de S. A. apres luy
en avoir dit mon sentiment mon pouvoir ne se permettant pas
plus adroit Je le proposay au Bureau ce qui a donne subject
a Label que Monsieur le Roy^{er} de Luberes a moy vous en
escripusur a laquelle se me rapporte icy fait pour n'oser
pas de redire et suis avec respect

Monsieur

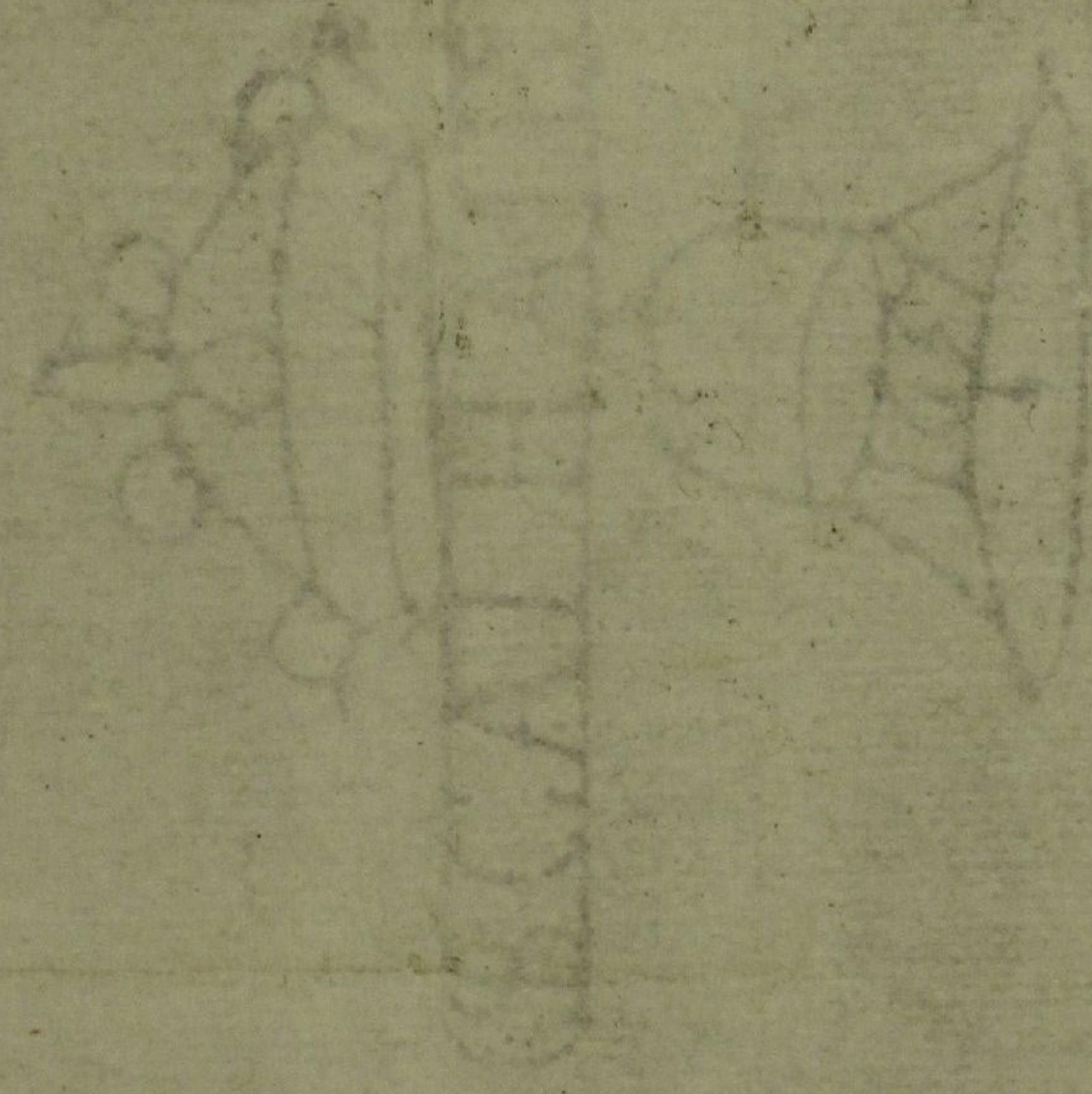
Vostre humble et tres obéissant
Serviteur

Jay pris la liberte de scrire a S. A. M.
sur le subject de a qui il vous pluse
me marquer qu'on en aial ediffede
moy a la Haye, et vous supplie tres
humblement Monsieur de souffrir
que vostre seorsl donne adresse
assuree a ma lettre

Sauvigny

Handwritten text at the top of the page, likely a header or introductory paragraph.

Main body of handwritten text, appearing to be a letter or a detailed report.



Handwritten text located to the right of the diagram, possibly a label or a note.

Handwritten text at the bottom left, possibly a signature or a closing phrase.

Handwritten text or a small diagram at the bottom left, below the main signature area.

Handwritten text at the bottom right, possibly a signature or a closing phrase.